



Camping Villas Caravaning La Manga

La Manga, le 11 septembre 2009 -09-11

Assemblée Ordinaire de l'association du camping Villas Caravaning La Manga

L'assemblée a eu lieu le 7 août 2009, dans l'espace communautaire devant l'église. Le président commence par présenter les membres du comité élus à l'assemblée de 2008 et qui ont exercé pendant cette année.

1.- Lecture et approbation de l'assemblée du 06/08/2008.

Le secrétaire, M. José Manuel Zamora, fait lecture de l'acte de l'assemblée pour l'exercice de 2008, après on demande aux associés s'il y a des questions sur le contenu. Il est approuvé à l'unanimité sur tous les points.

2.- Information sur les démarches réalisées

On fait savoir que pendant ce période l'association a demandé à l'Organisme compétent, la rénovation du sable de la plage deux fois.

Les 2 demandes pour escroquerie suivent son cours, et ont été réunies chez le même Juge.

En février, il y a eu un jugement pour la contestation de l'assemblée de 2006, et on l'a gagné. Ils ont fait recours devant l'Audience. Le 12 Mai, il y a eu le jugement pour la contestation de l'assemblée de 2007, nous avons aussi gagné. Ils ont fait recours aussi devant l'Audience.

On informe aussi, que le jugement contre Rafael Villareal et Manuel Baron, à été fixé pour le mois de septembre.

On fait référence sur le mur qui a été fait sur la route en face du camping, pour retenir les eaux des pluies.

On fait aussi référence à certaines subventions au camping comme conséquence de l'installation des panneaux pour l'énergie solaire et qui n'ont pas été rentrées dans la communauté.

Costa Calida S.A. dit que la communauté lui doit 800.000 euros.

Nous avons eu une réunion avec les responsables d'Urbanisme, nous voulions savoir ce qu'ils pensent sur le camping, quel genre de construction on pourrait homologuer, améliorer l'accès au camping pour les gens qui viennent en bus, en faisant un escalier depuis le pont et faire un trottoir pour les piétons. Il manque un disque de sens interdit depuis Los Belones au camping.

On s'est offert à collaborer avec l'Administrateur pour réclamer aux associés qui ne payent pas les charges à la communauté, mais nous n'avons pas eu de réponse.

Le département de l'environnement voudrait enlever le mur qui va depuis le camping à Playa Honda et interdire la circulation sur ce chemin.

Sur le restaurant de la plage, Juan Garcia informe qu'on a envoyé une lettre à « Costas » pour le dénoncer, car au début c'était une concession de café-terrasse pour usage des

campeurs, et comme point de réunions et diverses activités, et à l'heure actuelle c'est une exploitation hôtelière de plus de Costa Calida S.A.

Ensuite notre avocat prend la parole : il explique que le temps qui met la justice pour les verdicts est assez long, mais nous avons déjà plusieurs en notre faveur, sauf celui concernant les statuts. Et les autres sont bien avancés.

Il nous dit aussi que les assemblées pour les années 2006, 2007 et 2008 ont été contestées.

Dans ce sens, il souligne l'importance d'avoir le plus grand nombre de votes, et n'assistent aux assemblées ou en déléguant le vote à une tierce personne, afin d'obtenir plus de poids pour arriver aux objectifs.

Il dit que si l'administrateur doit nous retourner de l'argent, que ce soit à rembourser par l'administrateur et non la communauté. La sentence du mois de juin 2009, nous donne raison et l'oblige à que ce soit ainsi. Tout ceci s'expose de manière provisoire, car l'administrateur a fait recours à l'Audiencia Provincial, il nous dit aussi, qu'il est normal qu'ils fassent recours, mais qu'il est très rare que l'Audience change son verdict avec la première sentence, et par conséquent toutes les augmentations des cotisations depuis 2004, seront remboursées par l'administrateur. Quand la sentence sera ferme, on demandera en groupe toutes les quantités avec l'assurance d'obtenir des bons résultats en base des antécédents.

En marge de ces procès, nous avons commencé d'autres pénaux pour escroquerie.

3°.- Comptes de l'association. Nous informons des entrées et dépenses pour 2008 et le budget pour 2009, ainsi que la cotisation pour 2009, de 30 euros par parcelle, qui est accepté à l'unanimité.

A 20h.30, fin de l'assemblée ordinaire, et nous commençons l'assemblée extraordinaire.